

**151 BILLANCOURT**  
Société par actions simplifiée au capital de 4 619 785,00 euros  
Siège social : 6 avenue Matignon – 75008 Paris  
894 021 179 RCS Paris

(la "**Société**")

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 24 JUILLET 2025**

---

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,  
LE 24 JUILLET,

**LA SOUSSIGNEE**

**DELTA H3**, une société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 29 avenue Hoche, 75008 Paris, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 985 218 676, représentée par son président, **ABIGESTIM**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 29 avenue Hoche, 75008 Paris, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 914 695 689, elle-même représentée par Alexandre Bibas en qualité de président (le "**Président**"), détenant l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société (l'"**Associé Unique**").

**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :**

- les statuts à jour de la Société ; et
- la lettre de démission de M. Olivier Halimi de son mandat de président de la Société en date du 23 juillet 2025.

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES, CONFORMEMENT AUX STATUTS DE LA SOCIETE :**

**1. CONSTATATION DE LA DEMISSION DE MONSIEUR OLIVIER HALIMI DE SON MANDAT DE PRESIDENT DE LA SOCIETE ET NOMINATION DE SON SUCCESEUR**

L'Associé Unique constate, en vertu de l'article 13 des statuts de la Société, la démission de Monsieur Olivier Halimi de ses fonctions de président de la Société avec effet rétroactif à compter du 22 juillet 2025 à minuit, et la nomination, en remplacement du président démissionnaire, de :

**ABIGESTIM**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 29 avenue Hoche, 75008 Paris, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 914 695 689, elle-même représentée par Monsieur Alexandre Bibas, de nationalité française, né le 6 mars 1993 à Cannes (France), demeurant au domaine de Castellaras, 333 allée du Domaine, 06370 Mouans-Sartoux,

en qualité de président de la Société, avec effet rétroactif à compter du 22 juillet 2025 à minuit et pour une durée indéterminée.

Le président de la Société a d'ores et déjà déclaré accepter par avance les fonctions qui viennent de lui

être confiées et satisfaire toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions.

L'Associé Unique rappelle que le président de la Société ne sera pas rémunéré au titre de l'exercice de ses fonctions.

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au président de la Société, avec faculté de délégation, en vue de prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la publicité de la nomination du président de la Société ainsi décidée.


## **2. POUVOIRS POUR LES FORMALITES**

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la loi.

\* \*  
\*

Conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil, ces décisions sont signées électroniquement via [www.docuSign.com](http://www.docuSign.com), ce que l'Associé Unique reconnaît et accepte.

### **L'Associé Unique**

Signé par :  
  
79E6000DA142486...

---

### **DELTA H3**

Représentée par ABIGESTIM en qualité de  
Président, elle-même représentée par son  
président, Monsieur Alexandre Bibas